



Accueil de Loisirs Sans Hébergement



JUILLET 2019

(4 ans révolus jusqu'à 15 ans dans l'année)

Organisé par la commune de SAINT REMY DU NORD, l'ALSH est intercommunal avec Boussières sur Sambre, Beaufort et Limont-Fontaine.

Les familles de LIMONT-FONTAINE devront être munies d'une autorisation préalable de leur mairie.

Du Lundi 08/07 au Jeudi 25/07/2019 soit 15 jours de fonctionnement de centre de 9h00 à 16h30 (cantine obligatoire le midi)

Pas de centre le samedi sauf lors de la **Fête de fin de centre le Samedi 20/07/2019.**

Les enfants seront accueillis à 9h00 et seront repris à 16h30 à la salle des sports de St Rémy du Nord après le goûter en raison des travaux de l'école.

Lors des sorties et de la fête de fin de centre, le pique-nique sera à la charge des parents

Dossier d'inscription à retirer à la mairie de St-Rémy du Nord à partir du :

- **Mercredi 06/02** en Mairie pour les enfants de **et/ou** scolarisés à Saint-Rémy du Nord et non-résidents dans les communes conventionnées (avec inscriptions du 26/02 au 06/03 en priorité)
- **Mercredi 27/02** pour les enfants des autres communes sous réserve de l'accord de la convention de partenariat (avec inscriptions du 08/03 au 19/03).

INSCRIPTIONS limitées sur rendez-vous lors du retrait du dossier en Mairie de St-Rémy du Nord

LUNDI 17h30-18h45	MARDI 17h30-18h45	MERCREDI 08h30-12h00	VENDREDI 17h15-18h45	SAMEDI 09H00-12H00
St-Rémy⇒	26/02	27/02	01/03	02/03
04/03	05/03	06/03	08/03	Autres communes⇒09/03
11/03	12/03	13/03	15/03	16/03
18/03	19/03			

Dans un souci de bonne gestion des effectifs, il n'y aura plus d'inscriptions après le 19/03 !

Pièces obligatoires à joindre au dossier (tout dossier incomplet sera refusé):

- Dossier d'inscription complet dûment rempli et signé
- Copie recto/verso de la carte d'identité de l'enfant
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité du parent qui figurera sur l'autorisation de sortie de territoire jointe au dossier
- Copie du Livret de famille
- Copie des pages « vaccinations » du carnet de santé ou certificat médical attestant que l'enfant peut fréquenter les structures d'accueil de loisirs (les vaccins doivent être à jour)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant le mois de juillet
- Carte européenne d'assurance maladie (conseillée mais non obligatoire)
- **Attestation CAF datant de moins de 3 mois** (en l'absence de ce document, le tarif le plus élevé sera attribué)
- Justificatif de l'autorité parentale pour les couples séparés ou divorcés
- Le paiement pour l'inscription

.../...

**Communes
de St-Rémy du Nord,
Limont-Fontaine, Beaufort,
Boussières sur Sambre**

Allocataire (0 ≤ QF ≤ 369)	1,87 €/jour (= 0,25€/heure)	+ coût forfaitaire de repas de 20,00 € pour la totalité du séjour quelle que soit sa durée
Allocataire (370 ≤ QF ≤ 499)	3,37 €/jour (= 0,45€/heure)	
Allocataire (500 ≤ QF ≤ 700)	4,35 €/jour (= 0,58€/heure)	
Allocataire (701 ≤ QF ≤ 800)	5,17 €/jour (= 0,69€/heure)	
Allocataire (QF > 800)	5,70 €/jour (= 0,76€/heure)	
Non allocataire	8,18 €/jour (= 1,09€/heure)	

Le tarif dégressif pour plusieurs enfants inscrits est supprimé car le nombre d'enfants à charge est déjà intégré dans le calcul du montant de la participation familiale liée au quotient familial.

Paiement de la totalité du séjour à l'inscription (possibilité d'inscrire 1,2,3 semaines), non remboursé en cas d'annulation (sauf sur présentation d'un certificat médical supérieur à 1 semaine). Toute semaine entamée est due !

Semaines	X	Communes de St-Rémy du Nord Limont-Fontaine, Beaufort, Boussières sur Sambre					
		0 ≤ QF ≤ 369 1,87€/jour	370 ≤ QF ≤ 499 3,37€/jour	500 ≤ QF ≤ 700 4,35€/jour	701 ≤ QF ≤ 800 5,17€/jour	QF > 800 5,70€/jour	Non Allocataire 8,18€/jour
Lundi 08/07 au vendredi 12/07 soit 5 jours		9,35€	16,85€	21,75€	25,85€	28,50€	40,90€
Lundi 15/07 au samedi 20/07 soit 6 jours		11,22€	20,22€	26,10€	31,02€	34,20€	49,08€
Lundi 22/07 au Jeudi 25/07 soit 4 jours		7,48€	13,48€	17,40€	20,68€	22,80€	32,72€
Sous-total séjour complet		28,05€	50,55€	65,25€	77,55€	85,50	122,70€
Sous-total réel							
+ Frais repas		+ 20,00€ forfaitaire de repas quelle que soit la durée du séjour					
Total du séjour complet		48,05€	70,55€	85,25€	97,55€	105,50€	142,70€
TOTAL du séjour réel facturé							
TOTAL si fratrie							

Lucien SERPILLON
Maire de St Rémy du Nord

Laurence LEMAIRE
Adjointe, responsable ALSH